● Année 1948. — N° 53. Le Numéro : 3 francs. Samedi 27 Novembre 1948. ●

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES

QUESTIONS ÉCRITES ET RÉPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 800 fr. ; ÉTRANGER : 400 fr.

(*Compte chèque postal :* 100.97, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 12 FRANCS

SESSION DE 1948 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 54e SÉANCE

Séance du Vendredi 26 Novembre 1948.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Démission de membres de commissions.
3. — Propositions de modifications dans la composition de commissions.
4. — Dépôt d'un rapport.
5. — Elections du Conseil de la République à Madagascar. — Adoption d'une proposition.
6. — Règlement de l'ordre du jour.

PRESIDENCE DE M. GABRIEL D'ARBOUSSIER, vice-président.

(*La séance est ouverte à quinze heures quinze minutes.*)

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 25 novembre 1948 a été affiché.

Il n'y a pas d'observation sur le procès-verbal ?

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEMISSION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

M. le président. J'ai reçu avis de la démission de M. Mignot comme membre de la commission des affaires sociales, et de M. Thévenin comme membre de la commission de la justice, de la législation, de la fonction publique et des affaires domaniales.

— 3 —

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DE COMMISSIONS

M. le président. J'ai été saisi de propositions de modifications dans la composition de commissions.

Le groupe communiste et apparentés propose M. Guy de Boysson pour remplacer M. Joannin dans la commission des affaires extérieures; M. Guy de Boysson pour remplacer M. Duqueroix dans la commission de la justice, de la législation, de la fonction publique et des affaires domaniales; M. Thévenin comme membre de la commission de la défense de l'Union française.

Le groupe du rassemblement démocratique africain propose M. Nignan comme membre de la commission des affaires sociales, et de la commission de la justice, de la législation, de la fonction publique et des affaires domaniales.

Les désignations n'interviendront qu'après l'expiration du délai réglementaire.

— 4 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Zinsou un rapport, fait au nom de la commission des affaires politiques et administratives, sur la proposition n° 431 (année 1948) de M. Zinsou, Mlle Autissier, MM. Estèbe, Lapart et Perier, tendant à inviter le Gouvernement à surseoir aux élections du Conseil de la République à Madagascar jusqu'à ce que le collège électoral soit complet et représentatif de l'ensemble de la population autochtone.

Le rapport sera imprimé sous le n° 440 et distribué.

— 5 —

ELECTIONS DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE A MADAGASCAR

Adoption d'une proposition.

M. le président. L'ordre du jour appelle le vote sans débat de la proposition de M. Zinsou, Mlle Autissier, MM. Estèbe, Lapart et Perier, tendant à inviter le Gouvernement à surseoir aux élections du Conseil de la République à Madagascar jusqu'à ce que le collège électoral soit complet et représentatif de l'ensemble de la population autochtone.

Je consulte l'Assemblée sur le passage à la proposition.

(*L'Assemblée, consultée, décide de passer à la proposition.*)

M. le président. Je donne lecture de la proposition :

« L'Assemblée de l'Union française, regrettant qu'en présence de circonstances exceptionnelles l'article 102 de la Constitution ne puisse être immédiatement appli-

qué à Madagascar, invite le Gouvernement à surseoir aux élections du Conseil de la République à Madagascar jusqu'à ce que le collège électoral soit complet et représentatif de l'ensemble de la population autochtone. »

Je mets aux voix la proposition.

(*La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*)

— 6 —

RÈGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents propose à l'Assemblée de tenir une séance publique mercredi prochain, 1er décembre 1948, à 15 heures, avec l'ordre du jour suivant:

a) Discussion de la proposition, présentée par le groupe des indépendants d'outre-mer, tendant à inviter le Gouvernement à exclure Dakar et la presqu'île du Cap Vert de la zone d'endémicité amarile (M. Borrey, rapporteur);

b) Discussion des demandes d'avis, transmises par M. le président du conseil des ministres, sur:

1° Le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, autorisant la fabrication de pièces divisionnaires pour le territoire des îles Saint-Pierre et Miquelon;

2° Le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, concernant l'émission au Togo de jetons métalliques;

3° Le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, autorisant la fabrication de pièces divisionnaires pour le territoire de l'Afrique équatoriale française;

4° Le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, autorisant la fabrication de pièces divisionnaires pour le territoire de Madagascar;

5° Le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, autorisant la fabrication de pièces divisionnaires pour le territoire de l'Afrique occidentale française;

6° Le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, concernant l'émission au Cameroun de jetons métalliques (M. Curabet, rapporteur);

c) Discussion de la proposition de résolution de MM. Barbé, d'Arboussier et les membres du groupe communiste et apparentés et du rassemblement démocratique africain, tendant à réduire de trente à vingt le nombre de base des membres des commissions de l'Assemblée de l'Union française (sous réserve que l'affaire soit en état).

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à quinze heures trente minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,

René Hirong.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.